

Règlement des polices d'assurances contre l'incendie

Le Conseil municipal

donne pouvoir à M. Lissol, Maire de Lucques, pour
traiter avec les compagnies d'assurances qui couvrent
les risques des bâtiments communaux et Bois de la
Rappe en vue de réviser de nouvelles polices d'assurances
conformément aux estimations en cours du moment.